



DIALOGUE ENTRE ACTEURS DE LA REGULATION DES MEDIAS ET DES TELECOMS A L'ERE DE LA CONVERGENCE EN AFRIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Appel de Cotonou sur la régulation de la convergence

Du 02 au 04 février 2006, des acteurs et professionnels des médias et des TIC (régulateurs, institutions régionales, secteur privé, société civile, etc.) se sont réunis à Cotonou au Bénin, pour échanger sur le thème « Dialogue entre acteurs de la régulation des médias et des télécommunications en Afrique à l'ère de la convergence : enjeux et perspectives ». Cet atelier a été organisé par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (notamment dans le cadre de son projet CIPACO), en collaboration avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et l'Association des Régulateurs de Télécommunications d'Afrique de l'Ouest (ARTAO).

A l'issue des travaux, les participants se sont accordés sur les constats suivants :

- La convergence des technologies se définit comme l'intégration progressive de différents réseaux et plates-formes de communication, autour du protocole internet (IP), permettant l'offre de services similaires ou de différents services par le même réseau ou la même plate-forme ; elle bouleverse considérablement les offres de services de médias et de télécommunications, partout dans le monde ; et favorise de nouvelles alliances et une intégration des entreprises évoluant dans ces secteurs ;
- la convergence est irréversible et s'accélère ; elle constitue un enjeu crucial pour les consommateurs, les opérateurs publics et privés, les régulateurs, les institutions gouvernementales, la société civile ;
- elle a des impacts sur l'économie des pays africains et sur la compétitivité des entreprises, dans le contexte actuel de mondialisation du commerce et des services ; elle affecte fortement le pluralisme des médias, le patrimoine culturel africain et, en particulier les langues ; les risques d'érosion des cultures et par ricochet des identités africaines sont ainsi réels ; elle offre également aux divers acteurs sociaux de nouvelles opportunités d'accès et de production des services de communication et d'information diversifiés et de qualité ;
- les politiques des technologies de l'Information et de la Communication (TIC), lorsqu'elles existent, ne sont pas mises en œuvre de façon adéquate dans la plupart des pays africains ; la démocratisation des TIC, surtout en milieu rural, est encore balbutiante, malgré les développements connus ces dernières années sur le continent ; le cadre législatif des TIC n'est pas mis en place dans la plupart des pays, ce qui induit des risques réels à la diffusion des services de communication et d'information dans l'univers numérique en particulier ; les législations ne sont pas encore harmonisées ;
- les organes de régulation des médias et des télécommunications dans beaucoup de pays font encore face à des problèmes tels que leur indépendance et leur autonomie, le manque de ressources humaines adéquates ;
- tous les pays ne disposent pas encore des mécanismes efficaces de régulation des médias et des télécommunications, et dans la plupart des cas, les dispositifs de régulation des services

convergenents ne sont pas mis en place ; la situation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale est encore plus préoccupante ;

Au vu de tous ces constats, les participants lancent un appel à tous les acteurs impliqués dans la régulation et la convergence et en particulier aux responsables des politiques des communications et de développement en Afrique de l'Ouest, du Centre, et dans les autres régions africaines, sur les points suivants.

A – Quelques enjeux spécifiques concernant la régulation des télécoms

- ❑ Mettre en œuvre un mécanisme pertinent et fiable de planification, de gestion et d'attribution des fréquences et favoriser une bonne collaboration dans la gestion et l'utilisation des bandes de fréquences entre les pays frontaliers ;
- ❑ Favoriser la consultation publique et ouverte, lors de la mise en place des instruments de régulation ;
- ❑ Mettre en place de manière effective le fonds de service universel et rendre efficaces les mécanismes de collecte et d'utilisation de ce fond au plan national ;
- ❑ Etendre davantage aux infrastructures de télécommunications, le champ d'utilisation des fonds régionaux (CEDEAO, CEMAC) de développement des TIC ;

B – Quelques enjeux spécifiques concernant la régulation des médias

- ❑ Renforcer la compréhension et la prise en compte des problématiques liées aux télécommunications et aux nouvelles technologies dans la régulation des médias
- ❑ Identifier les mécanismes et les leviers de développement spécifiques ayant un impact multidimensionnel optimal, favorisant l'émergence et la consolidation pérenne d'une bonne gouvernance dans le secteur audiovisuel à l'heure de la convergence ;
- ❑ Identifier les perspectives et les modalités concrètes du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des instances africaines de régulation des médias pour optimiser leur rôle de régulateur du secteur de l'audiovisuel.
- ❑ Identifier les leviers spécifiques pouvant être dynamisés par le secteur de l'audiovisuel à l'heure de la convergence pour accompagner les efforts de développement humain et durable en Afrique particulièrement en matière de consolidation des acquis démocratiques, d'intégration et de cohésion sociales.

C- Enjeux pour le secteur privé

- ❑ mettre en place un cadre réglementaire flexible et adéquat
- ❑ garantir une compétition ouverte et saine entre les différents opérateurs, notamment sur les nouveaux services
- ❑ mettre en place pour les nouveaux services des licences expérimentales et temporaires
- ❑ réaliser des consultations publiques avant l'adoption des lois et réglementations
- ❑ renforcer l'indépendance (financière, conditions de nomination et révocation, etc.) du régulateur
- ❑ protéger le secteur privé local

D - Enjeux publics, sociaux et pour le consommateur

- ❑ Veiller à l'existence d'autorités de régulation autonome jouissant d'une indépendance politique, économique et institutionnelle ;
- ❑ Créer au sein de l'autorité de régulation un département de relation publique et des questions des consommateurs ;
- ❑ prendre en compte, concernant la régulation des médias en particulier, les recommandations liées à la gestion des plaintes du consommateur, telles que précisées dans la Déclaration de

Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique, adoptée par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, au cours de sa 32^{ème} session, du 17 au 23 octobre 2002 à Banjul en Gambie ;

- ❑ Assurer l'indépendance des associations de consommateurs des cercles politiques ;
- ❑ Garantir la sauvegarde des intérêts publics sur les réseaux numériques, et œuvrer pour que les tous les acteurs sociaux tirent profit des opportunités offertes par la convergence.

E – ~~Autres~~ Recommandations pour une collaboration efficiente entre les différents acteurs

- ❑ Créer un espace de concertation permanent avec tous les acteurs de la régulation convergente.
- ❑ Assurer une collaboration équitable, transparente et cohérente avec tous les acteurs de la régulation convergente ;
- ❑ Mettre à la disposition des instances politiques et techniques régionales, des avis et recommandations, en particulier, en ce qui concerne les directives à prendre ;
- ❑ Réaliser lorsque nécessaire des concertations entre le(s) régulateur(s) et l'opérateur public
- ❑ Sensibiliser les médias, le public, les autorités gouvernementales, ainsi que les associations de consommateurs sur les enjeux de la convergence ;
- ❑ Mettre en place ou renforcer les observatoires sur les TIC, afin de favoriser une meilleure connaissance de l'économie et de l'impact des TIC en Afrique.

F – Recommandations transversales

- ❑ établir un cadre de partenariat formel entre les différents organes de régulation des médias et des télécoms ; ce cadre devrait permettre à ces organisations de se réunir périodiquement afin d'évoluer vers une régulation convergence des deux secteurs ;
- ❑ mettre en place dans les meilleurs délais d'un organe indépendant de régulation des médias ou des télécoms pour les pays qui n'en disposent pas et renforcer les instances de régulation existantes ;
- ❑ renforcer les associations de régulateurs existantes (ARTAO, ARTAC etc.), tant au niveau des médias et des télécommunications;
- ❑ renforcer le RIARC (sur les plans structurel, technique, et des ressources humaines) qui a pour vocation de réunir à la fois les organes de régulation des médias et des télécommunications ;
- ❑ renforcer la collaboration avec les institutions africaines chargées des politiques des communications en général, comme l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), la Commission E-africa, les associations de régulation de la poste, etc.
- ❑ les participants recommandent en outre au RIARC, à ARTAO et à l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, de préparer un document de plaidoyer sur la convergence à l'attention des décideurs africains des TIC, des communautés économiques régionale (CEDEAO, CEMAC, etc.)
- ❑ les participants recommandent l'organisation d'une autre réunion destinée aux Etats et aux responsables politiques, afin de les sensibiliser sur la problématique de la convergence, en capitalisant sur les résultats de l'atelier de Cotonou.

Adopté à Cotonou, le 4 février 2006

Institutions représentées – voir également liste des participants

AFIM (ASSOCIATION DES FOURNISSEURS INTERNET AU MALI)/ DATATECH

African Languages Technology Initiative

Agence de Régulation des Télécommunications et de la poste

AGeNTIC

AZUR DEVELOPPENT
C.A.F.E INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION
CATIA
CCK
CEA ADDIS ABEBA
CEDEAO
Centre Africain d'Echange Culturel
Conseil Supérieur de la Communication
DGACPT (DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION CENTRAL DES POSTES ET
TELECOMS) - CONGO
ESMT
Faculté de Droit et de Science Politique - Université de Reims
Fantsuam Foundation
H2 COM SARL
HAAC
HAAC
HACA
Haute Autorité des Médias
ICASA
IMESO
IMPACT-AFRICA-PROJECT
Independent Media Commission
Institut Panos Afrique de l'Ouest
INTERNATIONAL INSTITUTE FOR INFORMATION TECHNOLOGY (INIIT)
La Nouvelle République (hebdomadaire) + Maison du journalisme
Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin
Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles BENIN
National Broadcasting Corporation
NCC
ODEM
ONG ORIDEV
PCFIRM
PNUD
PURA
RADIO TELEVISION SENEGAL (RTS)
Rhode University
RIARC
WATRA